

Le secteur agricole et agroalimentaire en Île-de-France

L'Île-de-France, dont l'image est celle d'une grande région urbaine, est en réalité constituée pour près des trois quarts de son territoire d'espaces naturels, agricoles (569 000 hectares) et forestiers (284 000 hectares). Les espaces urbanisés et les infrastructures n'occupent de fait qu'un cinquième du territoire francilien.

L'Île-de-France compte près de 5 000 exploitations agricoles, qui s'étendent sur presque la moitié du territoire régional. L'agriculture francilienne, qui représente 1 % du nombre d'exploitations en France, se démarque notamment en matière d'aménagement du territoire par une forte intrication entre la campagne et le tissu urbain et par l'importance de son bassin de consommation de proximité. Avec une surface moyenne de 112 hectares, les exploitations agricoles sont deux fois plus grandes que sur le reste du territoire et disposent d'un potentiel économique moyen par exploitation très important, au 4^{ème} rang français.

En surface comme en nombre d'exploitations, l'agriculture francilienne est principalement tournée vers les grandes cultures, qui représentent 62 % de la valeur de la production de la ferme Île-de-France, subventions exclues.

Les surfaces en céréales, oléo-protéagineux, plantes à fibres et betteraves occupent au total 509 000 hectares (513 500 si on y ajoute les surfaces cultivées en légumes et pommes de terre par les exploitations de grandes cultures).

L'Île-de-France est la 1^{ère} région productrice de salades (hors laitues) de France, 2^{ème} productrice d'oignons blancs, 4^{ème} productrice de radis et 2^{ème} productrice de persil.

L'horticulture ornementale est aussi une activité traditionnelle de la région, notamment avec la production de fleurs coupées (roses, tulipes, pivoines,...) et de plantes en pots (géraniums, pensées, primevères,...).

La place de l'élevage en Île-de-France régresse et seuls les élevages équin et caprin ont vu leurs effectifs augmenter au cours des dix dernières années.

Le Marché d'Intérêt National (MIN) de Rungis

Le Marché d'Intérêt National (MIN) de Rungis est le plus important marché agro-alimentaire du monde et traite 1 500 000 tonnes de produits alimentaires à l'arrivage par an. Il constitue le marché central de Paris, destiné à alimenter les professionnels de la région et au delà, en fruits et légumes, produits de la mer, produits carnés, produits laitiers, œufs et fleurs.

Le marché de Rungis représente près des deux tiers de l'activité de marché de gros en France, en termes de chiffre d'affaires (50 % de l'activité pour les fruits et légumes ou les fleurs et plus de 75 % pour les produits carnés et de la mer). D'une superficie de 232 hectares, il est approvisionné par camions, trains et avions.

Sur le carreau des producteurs d'Île-de-France, près d'un quart de la production francilienne de salades et plus de 10 % de la production régionale de pommes sont offerts à la vente.

L'industrie agroalimentaire, un secteur majeur de l'économie francilienne

Premier bassin national de consommation alimentaire, l'Île-de-France compte 12 millions d'habitants, soit 1/6ème de la population française et accueille chaque année 40 millions de touristes.

L'industrie agroalimentaire francilienne compte 553 établissements et environ 21 400 salariés. L'Île-de-France est la 5ème région agroalimentaire française avec un chiffre d'affaires de 7,6 milliards d'euros réalisé en 2009.

Dans ce contexte, la DRIAAF met en oeuvre des actions de soutien aux entreprises franciliennes de l'agroalimentaire et coordonne la déclinaison du contrat national de la filière alimentaire signé en juin 2013, à partir d'un plan d'actions régional qui traduit les engagements mutuels et concrets de l'Etat, de la Région et de la filière, autour de 5 grands objectifs :

- ▶ **Consolider et créer des emplois**, améliorer l'attractivité de la filière ;
- ▶ **Relever le défi écologique** en conciliant efficacité économique et développement durable ;
- ▶ **Stimuler les investissements et l'innovation** pour moderniser et renforcer la compétitivité de la filière ;
- ▶ **Perfectionner et promouvoir** la qualité des produits franciliens ;
- ▶ **Renforcer les synergies** au sein de la filière et créer davantage de valeur ajoutée.